



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 AVRIL 2017 à 19 h 30

Sous la présidence de : Monsieur le Maire Philippe GAMARD

Présents : Pascale PAULIN ; Farid DJOUABI ; Sébastien QUEYRANNE ; Sadia MAKCHOUCHE (adjoints) ; Geneviève PUGET ; Dominique COMTE ; Andrée CORAILLER ; Gérard VIVIEN ; Houria MECHREF ; Martine CŒUR ; Patrick JERMIDI ; Morgan AURILIO ;

Procurations : Jean-Pierre ALENGRIN à Pascale PAULIN ; Carmen MARTI à Geneviève PUGET ;

Absents : Sophie FLORET ; Georges-Frédéric MANDEL ; Marie-Josèphe STOLBOWSKY ; Michel ANASTASY ; Smaïl MECHEREF ; Véronique JANIN ; Houria RAHALI ; Vincent SALVADOR.

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 19h38.

Sadia MAKCHOUCHE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Approuvé à l'unanimité des élus présents et représentés.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 2 avril 2017 transmis par le groupe de l'opposition (annexé au procès verbal). Monsieur le Maire donne lecture d'une réponse qui sera également annexée au présent procès verbal.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL 2016

Rapporteur : P. JERMIDI

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuvé à l'unanimité par quinze voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2016

Rapporteur : P. JERMIDI

Monsieur le Maire se retire de la séance lors de la présentation et du vote de ce point.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Pascale PAULIN, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2016, dressé par Monsieur Philippe GAMARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

	Section Fonctionnement	Section Investissement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions	2 430 719.88	780 396.76	3 211 116.64
Emissions	2 138 720.93	233 064.68	2 371 785.61
DEPENSES			
Prévisions	2 430 719.88	780 396.76	3 211 116.64
Emissions	1 874 353.01	338 491.44	2 212 844.45
Résultat Total de L'Exercice	264 367.92	- 105 426.76	158 941.16

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL **Exercice 2016**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Solde du résultat après affectation	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Fonctionnement	358 103.31	66 699.43	291 403.88	264 367.92	555 771.80
Investissement	-66 699.43			-105 426.76	-172 126.19
Restes à Réaliser Investissement				Dépenses 184 534.85	-126 814.85
				Recettes	

		57 720.00	
Total Investissement	(Résultat d'investissement 2016 + Restes à réaliser)		-298 941.04
RESULTAT GLOBAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			256 830.76

Madame Pascale PAULIN précise au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2016 est conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier.

Approuvé à l'unanimité par quatorze voix pour, aucune voix contre et aucune abstention. (hors vote du Maire).

3. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : P. JERMIDI

Le résultat d'exploitation de la commune pour l'exercice 2016 fait apparaître un **excédent de 264 367.92 €**.

Ce résultat est affecté au compte créditeur C/110 « report à nouveau », ce qui porte ce dernier à un montant de **555 771.80 €**.

Compte tenu des besoins de financement pour la section d'investissement du budget 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **298 941.04 €** de ce compte au financement d'opérations d'investissement au compte R 1068.

➤ Le solde du compte créditeur C/110 « report à nouveau » est donc de **256 830.76 €**.

Approuvé à l'unanimité par quinze voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Rapporteur : P. JERMIDI

Monsieur le Maire présente et propose au Conseil Municipal le budget primitif 2017.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **2 292 757.76 €**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **911 152.51 €**

Monsieur le Maire précise que les subventions ont été proposées en fonction du bilan fourni par les associations et des projets 2017.

Monsieur le Maire précise que les subventions vont être votées distinctement de l'attribution de la subvention de l'OCCST car les élus membres de ce dernier doivent se retirer de la séance.

L'attribution des subventions est votée à l'unanimité des élus présents et représentés.

S'agissant du vote pour l'attribution de la subvention à l'OCCST, les élus membres sortent de la salle. L'attribution de la subvention à l'OCCST est votée à 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2017 de la commune.

Approuvé à l'unanimité par quinze voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2017

Rapporteur : P. JERMIDI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2311-1 et suivant, L.2312-1 et suivant, L.2331-3,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **1 031 084 €** ;

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu de cette année, après avis des élus suite aux différentes réunions de préparations budgétaires des finances.

L'Assemblée Communale, après avoir ouï l'exposé du Maire,

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2017 par rapport à 2016 comme suit :

TAXE	TAUX 2016	TAUX 2017
TAXE D'HABITATION	13.85 %	13.85 %
TAXE FONCIER BATI	14.66 %	14.66 %
TAXE FONCIER NON BATI	73.53 %	73.53 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1.04 %.

Le produit attendu des trois taxes locales 2017 s'établit ainsi :

TAXES	BASES 2016	Taux 2016	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'Habitation	4 056 000	13.85 %	561 756 €
Taxe Foncier Bâti	2 747 000	14.66 %	402 710 €
Taxe Foncier Non Bâti	90 600	73.53 %	66 618 €
		TOTAL	1 031 084 €

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Approuvé à l'unanimité par quinze voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – LOTISSEMENT COMMUNAL « ALEXIS MARTIN 2016 »

Rapporteur : P. JERMIDI

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du Lotissement communal « Alexis Martin » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du Lotissement communal « Alexis Martin ». Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuvé à l'unanimité par quinze voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT COMMUNAL « ALEXIS MARTIN » 2016

Rapporteur : P. JERMIDI

Monsieur le Maire se retire de la séance lors de la présentation et du vote de ce point.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de, Pascale PAULIN, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2016, dressé par Monsieur Philippe GAMARD Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

		Section Fonctionnement	Section Investissement	Total des sections
RECETTES	Budgétaires	157 348.71	95 270.35	252 619.06
	Emises	84 707.30	82 045.63	166 752.93
DEPENSES	Budgétaires	154 687.04	97 932.02	252 619.06
	Emises	84 707.30	2 661.67	87 368.97
	Résultat Total de L'Exercice	0.00	79 383.96	79 383.96

RESULTAT D'EXECUTION DU LOTISSEMENT COMMUNAL « ALEXIS MARTIN »
Exercice 2016

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	-95 270.35	79 383.96	-15 886.39
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
TOTAL	-95 270.35	79 383.96	-15 886.39

Mme Pascale PAULIN précise au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2016 est conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier.

Approuvé à l'unanimité par quatorze voix pour, aucune voix contre et aucune abstention. (hors vote du Maire).

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – LOTISSEMENT COMMUNAL « ALEXIS MARTIN »

Rapporteur : P. JERMIDI

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 du lotissement communal « ALEXIS MARTIN ».

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à **72 858 €**.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **15 886.39 €**.

Le Conseil Municipal, approuve le budget primitif 2017 du lotissement communal « ALEXIS MARTIN ».

Approuvé à l'unanimité par quinze voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

Pour faire suite au courrier du 24 mars 2017 des élus de l'opposition, Monsieur le Maire donne lecture des réponses (courrier qui sera annexé au présent procès-verbal).

Par souci de transparence, Monsieur JERMIDI transmettra à l'ensemble des élus du conseil municipal (majorité et opposition) la présentation du budget par mail sous format PDF.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20h46.

Le secrétaire de séance,

Sadia MAKCHOUCHE



Le 02/04/2017

Communiqué des élus de l'Opposition aux élus de la Majorité (à lire en séance CM du 03/04/2017)

Quelques remarques sur le PROCES VERBAL de la séance du CM du 28/03/2017 :

- **Présents/procurations :**

Il semble que Mme La Secrétaire de séance ait commis quelques erreurs lors de la retranscription des personnes absentes et des procurations...

- **Présentation sur écran des finances de la commune :**

La présentation a été très partielle, (mêmes tableaux que sur les délibérations) seule l'approbation du compte de gestion-budget principal 2016 a été présentée.

- **Approbation du compte de gestion-budget principal 2016 :**

Aucun élu de l'opposition n'a été informé de la mise à disposition des documents à la date du 23/03/2017.

Madame STOLBOWSKY s'est rendue à la mairie le 30/03/2017, Monsieur le Secrétaire de mairie lui a fait transmettre une toute petite partie des documents ne permettant pas de mener une analyse complète du budget. Les documents transmis sont- ils les mêmes que ceux que Monsieur COMTE a pu consulter ? (Voir procès verbal)

De plus, il a été également noté des irrégularités sur les copies des délibérations remises en début de séance le 28/03/2017 et il a été constaté que Monsieur le Maire persévère dans son manque de transparence et de dialogue.

Il ne donne pas les moyens d'exercer aux élus de l'opposition leurs mandats, conformément au code des collectivités territoriales.

Les élus de l'opposition, décident donc, de ne pas participer à la séance du Conseil Municipal du 03/04/2017, en précisant toutefois que quelques points, dont ils ont pu avoir connaissance par le biais de la délibération comme : **La stabilité des taxes locales, leur parait positive.**

Merci pour votre écoute

Les élus de l'opposition

RB





Réponse au communiqué des élus de l'opposition du 03/04/2017

Je constate que les affirmations de l'opposition sont très vagues et gratuites. Je cite :

- « ... ait commis quelques erreurs »..., sans dire lesquelles,
- «... présentation très partielle »..., sans dire ce qui manquerait,
- « ... une toute petite partie des documents », sans dire ce qui manquait
- « ... noté des irrégularités sur les copies des délibérations », sans dire lesquelles

Je rappelle que les documents relatifs au conseil municipal sont mis à disposition la veille à 13 h 30 .

Le Maire



Philippe Gamard

PHILIPPE GAMARD